

ARRETE N° 35/2026
Portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de PLASSAY

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Conseil Généraux et des Maires),

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

VU la demande d'**ALLEZ ENERGIE** - 4 avenue Dulin 17300 ROCHEFORT- en date du 9 juin 2026,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules, pendant les travaux de terrassement et de raccordement aux réseaux

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 20 juillet 2026 et pendant la durée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules, sauf riverains : impasse des Violettes

ARTICLE 2 : Les travaux devront être réalisés en fonçage sous chaussée et en cas de fouille celle-ci devra être de la largeur de la route avec réfections en enrobée à chaud.

ARTICLE 3 : L'entreprise **ALLEZ ENERGIE**, chargée des travaux est autorisée à stationner sur le domaine public. Elle aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 : La signalisation sera posée par l'entreprise, chargée des travaux et sera conforme à l'instruction interministérielle susvisée.

La personne responsable du chantier est Mme VINET Audrey tél. 06 27 32 39 96

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours gracieux auprès du Maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de POITIERS.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié à :

- **ALLEZ ENERGIE**
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de ST PORCHAIRE

chargés en ce qui les concernent de l'application du présent arrêté

Fait à Plassay le 11 juillet 2026

Le Maire,
Patrice BACHEREAU

